



**9EME EDITION - 1ER AVRIL 2023
CAMPUS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE**

CHARTE DES PARTICIPANTES





Présentation

Le Bureau Des Sports de l'Institut d'Optique Graduate School vous invite à participer le **1 avril 2023** à la 9ème édition du GOST. Le GOST, Girls Only Supoptique Trophy, est un tournoi sportif exclusivement féminin d'une journée sur le campus de l'École polytechnique.

Les **11 sports** suivants sont à l'honneur : football, basketball, handball, volleyball, badminton, rugby, escalade, natation, tennis, athlétisme et Cheerleading.

Vous trouverez dans la présente charte toutes les modalités concernant les **inscriptions**, les **paiements** et la **communication avec l'équipe organisatrice**. Chaque BDS et/ou capitaine est prié.e de prendre connaissance de la charte et du règlement du GOST.

Par la signature de la présente charte, **la capitaine de chaque équipe s'engage à respecter et à faire respecter par le reste de son équipe le règlement** ainsi qu'à suivre les différentes consignes quant à l'inscription et au paiement.

Inscriptions

Les inscriptions **ouvriront le 1er février 2023 et se termineront le 1er mars 2023 à minuit**. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date. Les équipes devront être inscrites via le site <https://associations.institutoptique.fr/gost/incrptions/>

Sur la page d'inscription, les participantes aux sports individuels et collectifs peuvent s'inscrire elles-mêmes. Cependant, si vous en avez un, **nous vous encourageons à passer par un BDS**. Nous vous rappelons que les joueuses participant à **un sport collectif** doivent faire partie d'une équipe déjà existante et ladite équipe doit inscrire chacun de ses membres **en renseignant leur école et le numéro de leur équipe**.

Le prix de participation au tournoi est de **10€** par personne sauf pour la participation au cheerleading qui est fixée à **5€**. **Pour toute équipe de cheer de plus de 15 participantes**, le tarif est bloqué à **75€** pour l'équipe. De plus, pour une participante déjà inscrite dans un sport autre, l'inscription est **gratuite** pour le Cheerleading. L'inscription au cheer apparait dans ce cas en option (gratuite) dans la billetterie.

Inscriptions

En raison du chevauchement des poules des sports, une personne ne peut s'inscrire qu'à un seul sport, **hormis le cheerleading** qui peut être fait en complément d'un autre sport. L'accès au village sportif est gratuit pour les supporters et supportrices.

Lors de l'inscription, vous pouvez choisir ou non de prendre **un repas** pour le midi à **5€** (inscription effectuée **avant le 15 mars 2023**) et un tee-shirt de l'événement gratuitement en précisant votre taille (inscription effectuée avant le 1er mars 2023).

L'inscription aux différents sports se déroule de la manière suivante :

- football (12max, 7x7)
- handball (12max, 7x7),
- basketball (10 max, 5x5),
- rugby, (12max, 7x7)
- volleyball (12max, 6x6)
- natation (15max)
- le badminton (2 min et max)
- athlétisme (4 min et 10 max)

Pour l'escalade et le tennis, les inscriptions sont individuelles.

Inscriptions

Une école/université ne peut inscrire **qu'une équipe par sport sauf pour le rugby, le basketball et le badminton** pour lesquels plusieurs équipes par école peuvent s'inscrire. Pour l'escalade et le tennis, il n'y a pas de limitation par école/université. Pour le Cheerleading, les équipes sont pas limitées à 40 participant.e.s.

Dans l'onglet "EY sponsoring" vous pourrez vous inscrire aux Vismonjob, une journée de découverte au sein d'EY Paris. **Les VismonJob sont des expériences immersives dans le monde du travail à travers l'expérience de femmes collaboratrices de EY.** Notre partenaire invite les participantes du GOST à suivre pendant une journée les femmes associées, et managers de l'équipe EY.

Cet évènement aura lieu **le 8 mars 2023**, journée des droits des Femmes, dans les bureaux de EY **à la Tour First** à la Défense. Les inscriptions seront ouvertes **du 8 février au 20 février 2023**. Pour s'inscrire, il suffit de remplir le form disponible en appuyant sur le bouton « Je m'inscris ». **Nos places sont limitées** et les premières écoles et facultés inscrites seront prioritaires pour participer à l'évènement.



Communication

Chaque capitaine d'équipe s'engage à faire le lien avec l'équipe organisatrice du GOST. **La capitaine sera tenue d'être présente le jour du GOST.** Ses coordonnées nous seront transmises lors de l'inscription de l'équipe.

Pour tout renseignements supplémentaires concernant l'organisation ou l'inscription, vous pouvez contacter :
Orane Belguerras : orane.belguerras@institutoptique.fr
Gabriel Gostiaux : gabriel.gostiaux@institutoptique.fr

Merci de déposer les certificats médicaux de non-contre-indication à la pratique du **sport en compétition** ou les **licences FFSU** lors de l'inscription dans l'espace dédié ou de nous envoyer ceux de toutes les participantes de votre école/université à l'adresse suivante : BDS : gost@institutoptique.fr.

Remboursement

Le BDS de Supoptique s'engage à rembourser les joueuses ou équipes se désistant **avant la date du 1er mars 2023.** Les remplacements de joueuses sont acceptés **jusqu'au 24 mars 2022.** La nouvelle joueuse s'engage à fournir un certificat médical ou une licence FFSU valable **avant le 24 mars 2022.** La capitaine s'engage à prévenir l'équipe organisatrice de tous changements.

Règlement

Chaque participante doit fournir **un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou une licence FFSU avant le 24 mars 2023** (un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby est obligatoire **pour participer à l'épreuve de rugby**). Chaque participante certifie sur l'honneur **être en possession d'une assurance de responsabilité civile** à titre individuel lors du GOST.

Durant toute la durée de l'événement, chaque participante et supporter au GOST 2023 devra porter autour du poignet un bracelet "participante" ou "supporter" qu'il devra **présenter à chaque opération de contrôle**.

Paie ment

Les frais de participation sont à payer directement sur le site mais en cas de problème de paiement, nous nous réservons le droit de demander un paiement exceptionnel directement sur le RIB du BDS de Supoptique.

Le 1er avril 2023, jour du GOST, il sera demandé un chèque de **caution de 100€ par équipe** d'un sport collectif. Une école/université peut déposer à sa convenance un chèque commun à tous les sports collectifs ou un chèque par sport collectif.

Toute équipe n'ayant pas réglé avant le 1er mars 2023 (minuit) **se verra éliminée de la compétition**.

Planning

Le planning général, le planning des matchs et l'organisation de la restauration seront fournis aux capitaines dans la semaine précédant le tournoi.

Respect des règles

Chaque participante et supporter s'engage à adopter une attitude respectueuse envers les organisateur.rice.s du tournoi, les autres participantes et l'ensemble du personnel. L'équipe organisatrice se réserve **le droit d'exclure** de l'évènement toute personne dont l'attitude ira à l'encontre du règlement ou des valeurs du tournoi.

Le respect du jeu, de l'arbitre, du public et de l'adversaire sont des valeurs clés du GOST. Il est de la responsabilité de chaque participante d'adopter **un comportement fair-play sur le terrain, ainsi que dans les tribunes.**

Tout comportement jugé anti-sportif sera sanctionné par l'équipe organisatrice. **La possession et la consommation d'alcool ou autre drogue sur les infrastructures sportives sont interdites.** L'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure de l'évènement toute personne en possession de drogues ou d'alcool.

Il appartient à toutes les participantes de rendre compte auprès d'un membre de l'équipe organisatrice ou d'un personnel de l'école de tout problème grave : blessure, vol, consommation d'alcool, dégradation volontaire, etc.

VSS

Le GOST met à disposition une **Safe Zone** et des staffeur.euse.s formé.e.s toute la journée pour accueillir les victimes ou témoin de potentiels VSS (Violence Sexistes et Sexuelles) lors de l'évènement. L'équipe organisatrice se réserve **le droit d'exclure** de l'évènement toute personne à l'origine d'une VSS et de **l'interdire de participer aux futures éditions du GOST.**

Audiovisuel

Sauf déclaration contraire effectuée sur l'adresse mail gost@institutoptique.fr, chaque participante autorise l'équipe organisatrice du GOST et de l'équipe audiovisuelle de l'Institut d'Optique Graduate School **l'utilisation de son image** pour toute publication à usage de communication interne ou externe, notamment photos, vidéos, articles de presse, ou réseaux sociaux.

Signature

En cochant cette case, la ou le capitaine de chaque équipe certifie sur l'honneur que les termes de cette présente charte sont tous acceptés, y compris des sanctions pouvant être liées aux éventuelles infractions, et seront méticuleusement respectés. **L'équipe organisatrice du GOST décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols.**

Signature

Le BDS de Supoptique s'engage à tenir les Associations Sportives des écoles informées des objets trouvés à l'issue de la compétition.

Le BDS de Supoptique et l'équipe du GOST **ne tolèreront aucune dégradation du matériel ou des locaux** mis à disposition pour le GOST, en particulier le gymnase mis à disposition par l'ENSTA ainsi que toutes les infrastructures de l'Ecole polytechnique. La caution associée à toute équipe responsable d'une dégradation se verra encaissée, en partie ou en totalité, pour couvrir les frais de réparation et **un rapport sera fait auprès de l'administration de l'école invitée**. Les participantes et supporters impliquée.e.s **se verront interdit.e.s de participer aux futures éditions du GOST**.

L'ENSTA, l'École polytechnique, l'IOGS et le BDS de l'IOGS ne pourront pas être tenu.e.s responsables en cas de blessures, accidents ou vols lors de l'évènement.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier la présente charte, même après la signature par les différents capitaines. En cas de modification de la charte, l'équipe organisatrice s'engage à tenir informé l'ensemble des capitaines des dites modifications.

En cas de forces majeures conduisant à l'annulation de l'évènement, l'organisation se réserve le droit de ne pas restituer le paiement des participantes afin de rembourser les coûts que la préparation d'un tel évènement peut engendrer.